

La ceinture de sécurité



Dans 9 cas sur 10, l'éjection d'un passager sans ceinture est mortelle

comité national de prévention
des accidents de la circulation

► Changeons de conduite



Le saviez-vous ?

- **L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'avant en tous lieux et à l'arrière en dehors du périmètre urbain.**
- Sans ceinture, un **choc frontal peut-être mortel dès 20 km/h.**
- En cas de retournement ou d'accident, l'usager ceinturé a **5 fois plus de chance de survivre.**
- Après un tonneau, **dans 9 cas sur 10, l'éjection d'un passager sans ceinture est mortelle .**
- Dans un choc frontal, à 70 km/h, **un adulte de 60 kg se transforme en un projectile de 1,8 tonne !** Sans protection, le corps du passager arrière risque d'être projeté contre celui du passager avant et de venir additionner toute sa force à celui-ci. La ceinture qui protège le passager avant subira alors une force décuplée et risque de rompre.
- En cas de choc, les passagers arrière risquent **l'éjection du véhicule** au même titre que les passagers avant : par le pare-brise avant, la lunette arrière ou les ouvertures latérales. Ce type d'accident entraîne dans la très grande majorité des cas **la mort, des blessures** nécessitant de lourdes opérations chirurgicales, voire des traumatismes et handicaps à vie.
- Lors d'un accident, **80% des lésions des passagers avant sont majorées du fait qu'une personne à l'arrière n'était pas ceinturée**, que ce soit un adulte ou un enfant.
- **Le port de la ceinture à l'arrière sauve des vies.**
- Le non respect de l'obligation du port de la ceinture de sécurité est une **contravention de 3^{ème} classe** sanctionnée par une **amende** transactionnelle et forfaitaire de **300 dhs** et du retrait d'un **(1) point du permis de conduire.**

**Élément vital de sécurité passive du véhicule,
la ceinture divise par 2 le risque d'être tué
ou d'être gravement blessé dans un accident.**